

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 9 août 2010

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 9^e jour du mois d'août 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Ronald Robitaille	Daniel Lampron
Carole Martineau	Denise Charlebois
	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. le conseiller Gaston Beaulieu est absent, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : La qualité n'est jamais le fruit du hasard; elle procède toujours d'un effort intelligent. (John Ruskin)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 9 août 2010

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 12 juillet 2010

Résolutions numéros 138-10 à 154-10
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2010

Chèques fournisseurs numéros 210510 à 210605 inclusivement pour un montant de 122 819,69 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil numéros 7099 à 7218 pour un montant de 49 948,75 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Taux et conditions de location de la salle communautaire de Vendée
 - b) Résolution pour participation financière au programme RSV lacs 2010
 - c) Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, transfert de responsabilité de l'application de la réglementation aux municipalités
 - d) Internet haute vitesse, programme Communautés rurales branchées, résolution autorisant la présentation d'une nouvelle demande suite à la modification du programme

- e) Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts, adhésion des municipalités de Lac-Saint-Paul, de Lac-Saguay, de Lac-du-cerf et de Lac-des-Écorces
 - f) Résolution entérinant l'engagement de Cédric Acquin et modifiant l'horaire de travail de Gabriel Hudon
 - g) Résolution pour financement du camion autopompe incendie Freightliner
 - h) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2010-11, modification à la résolution # 103-10
- 7- Sécurité publique
- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - b) Résolution autorisant la prise de possession du camion incendie
- 8- Voirie municipale
- a) Résolution autorisant le déplacement d'un panneau d'arrêt sur le chemin Boileau
 - b) Réfection du chemin de Rockway Valley, taxe d'accise sur l'essence
- 9- Hygiène du milieu
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 11- Loisirs et culture
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

RÉS 155-10 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7- c) Nomination d'un nouveau pompier volontaire
- 10- a) Contribution pour fins de parcs
- 11- a) Actions Saint-Rémi, activité du 14 août prochain

Adoptée à la majorité.

RÉS 156-10 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2010, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 12 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 138-10 à 154-10 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 157-10 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2010

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de juillet 2010 : chèques fournisseurs numéros 210510 à 210605 inclusivement pour un montant de 122 819,69 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 7099 à 7218 pour un montant de 49 948,75 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

PUBLICITÉ SUR LES BANDES DE PATINOIRE, DEMANDE D' ACTIONS SAINT-RÉMI

Actions Saint-Rémi demande la gestion exclusive des bandes de la patinoire de Saint-Rémi pour vendre des espaces publicitaires. Le conseil juge cette demande prématurée puisqu'on ne sait pas si le matériau des nouvelles bandes se prêtera à ce type d'usage. D'autres options sont aussi envisageables et le projet doit être étudié dans son ensemble.

RÉS 158-10 : CONDITIONS DE LOCATION DES SALLE COMMUNAUTAIRES

Considérant que la gestion du centre Cyrille-Garnier est maintenant de responsabilité municipale;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les conditions de location des espaces municipaux;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que les conditions de location des salles municipales, autant à Saint-Rémi qu'à Vendée, soient établies comme suit : la location est de 150 \$ par jour incluant un ménage régulier; un dépôt de 50 \$ est exigé en cas de bris ou de saleté excessive des lieux; un dépôt de 140 \$ est exigé en cas de déclenchement du système d'alarme, lorsque la salle en est munie. Ces deux montants de dépôt seront remis au locataire s'ils n'ont pas été utilisés.

Les organismes de la municipalité peuvent utiliser les salles gratuitement mais doivent laisser les lieux propres. De plus, les organismes doivent fournir à la municipalité un calendrier de leurs activités afin d'éviter les conflits d'horaires.

Le conseil municipal a priorité sur toute autre activité.

Adoptée à la majorité.

RÉS 159-10: RSV LAC 2010, PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la municipalité rembourse à chaque association 50 % des coûts relatifs aux analyses de l'eau des lacs dans le cadre du programme RSV Lacs 2010 après réception des pièces justificatives finales soient copie de la facture et résultats des analyses.

Adoptée à la majorité.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Le 23 juin 2010, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Cette loi donne aux municipalités la responsabilité de veiller au respect de cette réglementation.

RÉS 160-10 : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

Considérant que plus de 80 % des ménages au Québec ont accès à internet haute vitesse;

Considérant que le service internet haute vitesse est considéré comme un service essentiel à l'établissement en milieu rural de citoyens et d'entreprises;

Considérant que le service doit être implanté à un coût raisonnable afin que tous les citoyens puissent avoir accès au service;

Considérant que le service internet haute vitesse permet aux entreprises d'être plus productives et compétitives;

Considérant que le service internet haute vitesse permet d'améliorer les soins de santé en milieu rural, favorise un enseignement égal que ce soit pour des cours de formation ou travaux pour les étudiants, permet d'avoir accès aux services gouvernementaux et municipaux, d'avoir accès à l'information autant internationale que régionale;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014, met à la disposition des communautés rurales le programme Communautés rurales branchées;

Considérant que la Municipalité a évalué les différentes techniques de communication offertes que ce soit l'ADSL, la fibre optique, le WiFi, le Wimax et le Satellite;

Considérant que la topographie très accidentée et la superficie du territoire à desservir restreint le choix quant aux technologies offertes;

Considérant que seulement une partie du village de Saint-Rémi d'Amherst et de Vendée peuvent être actuellement desservis par fibre optique via l'organisme Fillau;

Considérant que la Municipalité a procédé en juillet 2010 à un appel public de propositions par voie des journaux et du site SEAO pour l'obtention de service internet haute vitesse;

Considérant que quatre entreprises ont démontré de l'intérêt à savoir Barrett Xplore Inc., Marcom génie conseil, Xittel et Dessau relativement à la fourniture du service haute vitesse;

Considérant que Baret Xplore Inc. est la seule entreprise à nous avoir présenté une offre de proposition, laquelle répond à nos exigences et offre le service internet à plus de 90 % de la population, cette entreprise offrant la technologie satellitaire et sans-fil;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'aide financière, demande chiffrée à 281 500 \$, préparée par le directeur général Bernard Davidson, datée du 5 août dernier et que le directeur général soit mandaté pour représenter la Municipalité dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 161-10: COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE LAC-SAINT-PAUL, LAC-SAGUAY, LAC-DU-CERF ET LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Saint-Paul, Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et de Lac-des-Écorces ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur conseil municipal;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil municipal d'Amherst accepte l'adhésion des municipalités de Lac-Saint-Paul, Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et de Lac-des-Écorces à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

Adoptée à la majorité.

RÉS 162-10 : ENGAGEMENT DE CÉDRICK ACQUIN AUX TRAVAUX PUBLICS ET MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE GABRIEL HUDON

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil entérine l'embauche de Cédric Acquin aux travaux publics, au taux horaire de 16 \$ pour une semaine de travail de 40 heures. La période de probation est établie à 6 mois débutant le 28 juin 2010.

Que l'horaire de travail de Gabriel Hudon, urbaniste et inspecteur en bâtiments adjoint soit porté à 16 heures par semaine et que la municipalité assume 2/5 des frais d'inscription à la Combeq, l'autre partie étant facturé à la municipalité de Huberdeau.

Adoptée à la majorité.

RÉS 163-10: RÈGLEMENT D'EMPRUNT 455-10, ADJUDICATION DE L'EMPRUNT

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron et unanimement résolu,

QUE le Canton d'Amherst accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées pour son emprunt de 281 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 455-10, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 200 \$	3,73 %	17 août 2011
9 700 \$	3,73 %	17 août 2012
10 000 \$	3,73 %	17 août 2013
10 500 \$	3,73 %	17 août 2014
241 800 \$	3,73 %	17 août 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite à la ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 164-10: RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'ÉMISSION

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 455-10, le Canton d'Amherst souhaite emprunter par billet un montant total de 281 200 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 281 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 455-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière-adjointe ou en son absence par le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 17 août 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	9 200 \$
2012.	9 700 \$
2013.	10 000 \$
2014.	10 500 \$
2015.	10 900 \$
2015.	230 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt le Canton d'Amherst émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 août 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 455-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 165-10 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011, MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 103-10

Considérant que le député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, a recommandé l'octroi à la Municipalité de deux subventions, soit une première de 25 000 \$ et une autre de 20 700 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, a accordé à la municipalité une subvention additionnelle de 85 700 \$ pour la réfection du chemin Rockway Valley;

Considérant que la réfection du chemin Rockway Valley est jugée prioritaire et urgente;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à contribuer aux travaux pour un montant minimum équivalant aux subventions versées;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la Municipalité demande d'ajouter le chemin Rockway Valley à la liste des chemins faisant l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier 00016034-1-78070 (15)- 2010-06-04-58.

Que copie de cette résolution soit expédiée au ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan ainsi qu'au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juillet 2010, le service a pratiqué 7 interventions des premiers répondants et 6 interventions en incendie.

RÉS 166-10 : RÉOLUTION AUTORISANT LA PRISE DE POSSESSION DU CAMION D'INCENDIE FREIGHTLINER

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le directeur du service d'incendie M. Yves Duval soit mandaté pour représenter la municipalité auprès de MAXI-MÉTAL inc. et prendre possession du camion autopompe citerne Freightliner.

Adoptée à la majorité.

RÉS 167-10 : NOMINATION DE ÉRIC DUMAIS À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que M. Éric Dumais soit autorisé à agir à titre de pompier volontaire.

Adoptée à la majorité.

RÉS 168-10 : AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT D'UN PANNEAU ARRÊT SUR LE CHEMIN BOILEAU

Considérant la résolution numéro 102-10 demandant au ministère des Transports du Québec l'autorisation de déplacer un panneau d'arrêt de l'extrémité du chemin Boileau au tronçon ouest du résidu de la route 323;

Considérant que le ministère a acquiescé à cette demande;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise le déplacement de ce panneau d'arrêt.

Adoptée à la majorité.

RÉS 169-10 : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ), PRÉSENTATION D'UN PROJET

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

RÉS 170-10 : PROJETS DE LOTISSEMENTS, CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS

Considérant que, dans plusieurs cas, le Conseil détient tous les éléments lui permettant de prendre une décision quant au choix de contribution pour fins de parcs à exiger lors de nouveaux lotissements;

Considérant que tous les projets de lotissements ne requièrent pas la recommandation du CCU;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit demandée dans certains cas plus complexes, par exemple le lotissement de trois terrains ou plus ou d'un terrain faisant partie d'un ensemble ou si le promoteur détient d'autres terrains ailleurs sur le territoire ou autres situations similaires.

Adoptée à la majorité.

ACTIONS SAINT-RÉMI, PRÉSENTATION D'UN FILM EN PLEIN AIR

Samedi le 14 août prochain, Actions Saint-Rémi organise la projection d'un cinéma en plein air à Saint-Rémi. Cette activité est gratuite.

RÉS 171-10 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga